



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

Service de surveillance des communes

Ville de Genève
Administration centrale

Reçu le: **21 JUIN 2016**

Séance CA du:

Décision:

A traiter par:

Copies:

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/cgs/435/16

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Genève, le 16 juin 2016

DIFFUSION

MM. Barazzone
Pagani
Mmes Salerno
Alder
M. Kanaan
Mmes Charollais
Heurtault-Malherbe
Luthi
Bohler
MM. Moret
Burri
Macherel
Krebs
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

Concerne : Délibération du 27 avril 2016

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

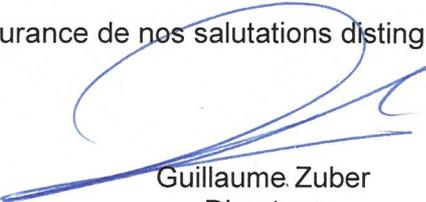
un crédit de 100 000 F destiné à l'étude de faisabilité sur la possibilité d'empiler des conteneurs, la mise aux normes AEA1 et les besoins en isolation

que nous avons soumise pour préavis au service concerné, a suscité les remarques suivantes :

1. *Les frais d'étude devront être comptabilisés dans le compte des investissements puis être portés à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
2. *Si l'étude est suivie d'une réalisation, les frais d'étude ajoutés aux dépenses de la réalisation seront amortis sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, les frais d'étude seront amortis en une annuité.*

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :

- Service de surveillance des communes - secteur finances communales